



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES/AVIS RAPPORT ANNUEL 2020-2021 CNP

Avis du CES relatif au rapport annuel 2020-2021 du Conseil national de la productivité

Saisine gouvernementale du 14 décembre 2021

Avis

Luxembourg, le 29 juin 2022

Le présent avis du CES fait suite à la saisine gouvernementale du 14 décembre 2021 qui a pour objet l'appréciation du deuxième rapport annuel (2020-2021) du Conseil national de la productivité (CNP) d'octobre 2021.

Le CES regrette vivement que le rapport du CNP soit de nouveau sorti avant l'avis ad hoc du CES. Or, d'après l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 23 septembre 2018 portant création d'un Conseil national de la productivité au Luxembourg, « *le rapport annuel du Conseil national de la productivité et l'avis correspondant du Conseil économique et social sont publiés et notifiés à la Commission européenne* ».

Partant, le CES souhaite qu'à l'avenir son avis soit publié ensemble avec le rapport du CNP.

Le rapport annuel 2020-2021 du CNP indique que la stagnation de la productivité de l'économie luxembourgeoise persisterait. Au total, le pays connaîtrait une stagnation de sa productivité depuis le début du millénaire.

Quant à cette stagnation mesurée, le CES se pose la même question fondamentale que le CNP : « *Est-ce que les données sur la performance économique sont biaisées par des difficultés techniques et méthodologiques pour mesurer l'activité des entreprises, ou est-ce que la productivité des entreprises stagne réellement, ou est-ce que c'est un mélange des deux possibilités qui explique l'absence de gains de productivité ?* »

C'est en effet la mission essentielle qui incombe au CNP pour ses travaux futurs.

Le CES considère que, en tant que déterminant clé de la création de richesse et du niveau de vie, la productivité revêt une importance capitale sur le développement soutenable de l'économie luxembourgeoise. Actuellement, selon les données de la comptabilité nationale, la croissance de celle-ci ne serait que faiblement soutenue par des gains de productivité. La transition vers une croissance basée davantage sur les gains de productivité semble donc indiquée, sachant que la productivité doit être analysée dans toutes ses dimensions (travail, capital, productivité globale des facteurs). La croissance et la productivité n'étant pas des fins en soi, il est important de les considérer sous l'angle social (répartition juste des gains de productivité) et environnemental (utilisation responsable des ressources limitées). Les partenaires sociaux ont un rôle décisif à jouer dans ces discussions.

Dans son avis précédent, le CES souhaitait que le CNP traite de façon prioritaire les effets sur la productivité :

- du télétravail ;
- du processus de création et de disparition des entreprises ;
- du chômage partiel.

Le CES constate que le télétravail a été abordé dans la partie qui traite du lien entre cadre réglementaire et l'amélioration de la productivité des entreprises. La mesure de l'impact du télétravail sur la productivité pose cependant toujours des problèmes d'interprétation du concept de productivité. Le chômage partiel et le processus de création et de disparition des entreprises par contre n'ont pas été abordés dans le rapport du CNP.

Selon le CES les analyses suivantes pourraient également être menées :

- L'effet des inégalités sociales, du cadre politique et institutionnel, ainsi que des compétences de la main-d'œuvre sur la productivité.

- L'impact des problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement, de la hausse des coûts de l'énergie ou encore des matières premières sur la productivité.

Le CES doit également réitérer sa demande exprimée dans son avis précédent que devront suivre, dans une phase ultérieure, des analyses concernant :

- la productivité dans le secteur financier ;
- la productivité du capital ;
- les liens entre la productivité et les investissements ;
- les effets des nouvelles technologies sur la productivité ;
- la numérisation ;
- la R&D et l'innovation ;
- la formation des travailleurs et les compétences des dirigeants d'entreprise ;
- la gouvernance et le cadre réglementaire.

Selon le CES, les données utilisées dans le rapport du CNP, et touchant à la productivité en général, présentent deux limites.

Tout d'abord, le CES constate que les données statistiques concernent majoritairement l'année 2019 alors que le rapport s'intitule « Pandémie et productivité ». Les vrais effets de la pandémie ne peuvent donc pas encore être appréciés dans le présent rapport.

Ensuite, de l'aveu même du CNP, « [...] il a été observé qu'il n'existe ni un objectif unique, ni une mesure unique de la productivité telle que perçue par les entreprises, chacune ayant une approche de cette notion variant selon ses activités et ses propres besoins ». Le CES constate donc que le concept de productivité ne fait pas l'objet d'une compréhension homogène, ce qui peut biaiser les réponses aux enquêtes qualitatives. En outre, les raisonnements se font, par exemple, à prix courants et non en volume : « [...] les entreprises mélangent souvent des indicateurs quantitatifs sur base de volumes, de revenus, de coûts ou encore de nombre d'opérations, ainsi que des indicateurs qualitatifs pour mesurer leur productivité telle qu'elles la perçoivent au sein de leur organisation. »

Par ailleurs, les critères pour distinguer les entreprises à la pointe et celles à la traîne devraient être expliqués.

Au sujet des prix implicites de la valeur ajoutée (qui ont augmenté davantage au Luxembourg qu'à l'étranger) et des consommations intermédiaires, le CNP constate des problèmes techniques et méthodologiques. Le CES souhaiterait que ces problèmes soient analysés plus en profondeur.

Le CNP rappelle également qu'il faut des politiques sectorielles différenciées pour relancer la productivité et une vision plus précise de la façon de sortir du régime des aides aux entreprises introduites avec la crise de la Covid-19. Aussi la modernisation du droit des faillites y joue son rôle. Il serait en outre utile d'analyser dans quelle mesure la guerre en Ukraine et ses implications économiques auront un impact sur le modèle économique de l'Union européenne et, partant, aussi sur l'évolution de la productivité.

Le CNP a avancé sur certaines demandes du CES (p.ex. étude académique sur la productivité des banques), mais il manque souvent les conclusions à la suite de ces études académiques pour pouvoir en apprécier la valeur. Le CES constate avec satisfaction que le rapport 2020-2021 est moins descriptif

que le précédent et qu'il contient plus d'applications concrètes. Le CES invite le CNP à poursuivre dans ce sens.

De plus, le CES soutient le CNP dans ses efforts de pédagogie et de communication afin de faciliter la compréhension de cette notion fort complexe auprès des agents économiques.

En outre, le CES jugerait utile que le CNP établisse un programme de travail sur plusieurs années et qu'il fournisse une vue sur l'avancement des travaux en cours, ainsi que sur les prochains travaux envisagés.

Résultat du vote:

Le présent avis a été adopté à l'unanimité des voix des membres présents.

Daniel BECKER

Tom DOMINIQUE

Secrétaire Général

Président

Luxembourg, le 29 juin 2022